Récupération de loyers impayés





Public

Aux agents immobiliers, professionnels du chiffre, juristes, ainsi que toute personne en charge de la gestion immobilière

Prérequis

Avoir une connaissance de base en immobilier.

Les outils de prévention :

- Les clauses à prévoir dans le bail
- Que peut-on demander au locataire ?
- · Les garanties complémentaires (garant)

La récupération des loyers à l'amiable

- Les signaux d'alerte
- La mise en demeure
- Ouels délais fixer ?
- L'intervention d'un tiers (avocat, huissier, société de recouvrement de créance
- La conciliation devant le Juge de Paix

La récupération des loyers par voie judiciaire

- La juridiction compétente
- La requête
- L'audience
- Le jugement
- · La signification du jugement
- L'exécution du jugement
- Le cas particulier de l"expulsion
- Les montants échus après le jugement (état des lieux, intérêts de retards...)
- L'appel

Questions / Réponses

Cas pratiques

Informations pratiques

- > Droit d'inscription 75,00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
 - Q Liège
 - > Le 11 mars 2025 18h30 à 21h30
- Certificat AttestationAttestation de participation
- Reconnaissance
 Cette formation est agréée par l'ITAA et par l'IPI (en cours d'agrément)

Récupération de loyers impayés - Le 11 mars 2025, Liège

Renseignements

04.229.84.20



Dates de formation Le 11 mars 2025

> Horaire 18h30 à 21h30

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20